8

Coll
FRC
3070

DÉTAILS

Des événemens relatifs à la détention de Monſieur le Comte D'ALBERT, *& des principaux Officiers de la Marine, adreſſés à Monſeigneur le Comte de la Luzerne, par les Officiers de la Marine du Département de Toulon.*

cf. M+W 5477

DÉTAILS

DES ÉVÉNEMENS

RELATIFS A LA DÉTENTION

DE M. LE COMTE D'ALBERT,

ET DES

PRINCIPAUX OFFICIERS

DE LA MARINE,

Adressés à Monseigneur le Comte de la Luzerne, par les Officiers de la Marine, du Département de Toulon.

A PARIS,

Chez DESENNE, Libraire, au Palais-Royal.

1790.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

DÉTAILS

Des événemens relatifs à la détention de Monsieur le Comte D'ALBERT, *& des principaux Officiers de la Marine, adressés à Monseigneur le Comte de la Luzerne, par les Officiers de la Marine du Département de Toulon.*

LES différentes insurrections qui avoient eu lieu à Toulon dans les mois de Mars & de Juillet de 1789 ; le traitement inoui que le peuple avoit fait éprouver dans l'émeute du 23 Mars de cette même année à M. Lantier, ancien Maire de Toulon & Député de cette ville aux Etats de Provence, ainsi qu'à MM. Mourche & Baudin, les insultes faites à l'Evêque & qui avoient nécessité son éloignement, le départ forcé de M. de Béthisy, Officier

général, commendant la place en l'absence de M. de Coincy; enfin les exemples réitérés de révolte, restés impunis dans cette Province & dans le reste du Royaume, avoient accoutumé le peuple à tout oser, relâchoient tous les liens de l'autorité, même de la plus légitime & détruisoient dans toutes les classes l'ordre & la subordination, seuls moyens qui puissent permettre au Commandant de la Marine de conserver le dépôt précieux qui lui est confié. La discipline la plus exacte, soit dans les troupes, soit dans les équipages des bâtimens armés, soit parmi les Ouvriers du Port, est d'une absolue nécessité; sans elle, ces derniers exigeroient non-seulement la plus grande exactitude dans leurs paiemens que des circonstances forcées ont quelquefois obligé de retarder, mais encore ils voudroient être payés sans travailler, ils iroient jusques à espérer qu'une fois sans surveillans, ou ce qui revient presque au même lorsque leur autorité seroit énervée, il leur seroit facile de faire tourner à leur profit des déprédations qui entraîneroient bientôt la ruine d'un Arsenal dont ils devroient être les gardiens les plus fideles, comme ils en sont les principaux agens.

Tout devoit donc engager M. le Comte d'Albert à redoubler ſinon de zele, du moins d'attention & de fermeté pour prévenir ce déſordre deſtructeur, ou l'éloigner autant qu'il pourroit dans des circonſtances auſſi orageuſes. Le patriotiſme de cet Officier général étoit connu depuis long temps; ſes opinions actuelles, ſa conduite militaire, ſa bienfaiſance ſoutenue, enfin toutes ſes vertus lui aſſuroient l'eſtime générale & devoient lui mériter en particulier la reconnoiſſance du peuple de cette ville, témoin journalier de ſes charités & dont une partie avoit été ſes compagnons d'arme pendant la derniere guerre. Depuis la formation de la Garde-Nationale due en grande partie à ſa ſollicitation, ce corps élevoit ſans ceſſe de nouvelles prétentions, & ſe permettoit trop ſouvent de vexer des Citoyens de diverſes claſſes. M. le Comte d'Albert, de concert avec les différens Commandans, avoit conſtamment réclamé auprès du Conſeil d'y mettre ordre, de faire exécuter les conſignes qu'il donnoit, & de ne point ſouffrir ſur-tout que les Volontaires, ſuivant leur caprice, attentaſſent à la liberté publique par des vexations particulieres ſouvent répétées envers des Citoyens dont pluſieurs avoient été

condamnés à des amendes pécuniaires, même considérables pour des objets de Police auxquels sans nécessité, comme sans ordre, il les avoient soumis. Ce fut dans une de ces occasions que M. d'Albert fit prévenir M. le Consul qu'il ne souffriroit point qu'aucun de ces subordonnés pût être exposé à des semblables traitemens contraires à la liberté, ainsi qu'aux vœux & aux Décrets de l'Assemblée Nationale, en conformité desquels MM. les Maire, Consuls & Lieutenans de Roi de cette ville avoient donné les ordres les plus positifs. Cette démarche, loin d'être improuvée par M. Roubaud, qui occupe encore toutes ses places, mérita au contraire ses éloges, & il s'empressa de le faire connoître à M. le Comte d'Albert, en désapprouvant formellement la conduite des Volontaires.

Par sa fermeté réfléchie, M. le Comte d'Albert étoit parvenu, en exposant souvent sa propre personne, à calmer les insurrections qui eurent lieu à Toulon vers la fin de Juillet & au commencement d'Août de cette année; mais le même esprit qui agitoit toute la France & arrêtoit les heureux effets de la liberté, en lui faisant prendre le caractere de la licence, fermen-

toit à Toulon comme dans le reſte du Royaume, il ne falloit que la plus petite cauſe pour le développer & occaſionner les excès dont nous avons été témoins. L'événement arrivé le 14 Novembre, & la querelle que l'on fit à M. d'Ouville, Officier dans le Régiment de Dauphiné, ne prouve que trop la vérité de cette aſſertion, cette affaire paroiſſant liée avec celle du premier Décembre, nous allons entrer dans les détails qui y ſont relatifs.

M. Douville, allant à la chaſſe, avoit pris un vieux chapeau qui, depuis long-temps, ne lui ſervoit qu'à cet uſage, auquel un ruban noir noué en ganſe ſervoit de cordon, & ſur l'eſpèce de cocarde que formoit cette ganſe, étoit attachée une petite cocarde de couleurs de la Nation. Arrivé devant le poſte que les Volontaires occupent à la porte de Saint-Lazare, la ſentinelle, jeune homme ſans expérience, l'arrêta ſous le prétexte que ſa cocarde n'étoit point en regle, il pouſſa l'imprudence juſqu'à vouloir lui mettre la main deſſus ; M. Douville ſe retira en arriere en tenant ſon fuſil qui n'étoit point chargé dans la poſition de *haut les armes* ; pluſieurs Volontaires ſor-

tirent du corps-de-garde, & se joignant à la sentinelle, M. de Sonalet, Officier de Barrois, commandant le poste de cette porte, appercevant ce mouvement, y accourut lui-même, & après s'être fait rendre compte du sujet de la dispute & des consignes données par le Consul, Lieutenant de Roi, commandant la place au corps-de-garde des volontaires, il exigea qu'on les suivît exactement, & que sous des prétextes frivoles l'on ne troublât point la tranquillité publique. M. Douville sortit; mais il ne fut pas plutôt dehors que, craignant les effets de la calomnie & des faux rapports qui, dénaturant les circonstances de cet événement, pourroient compromettre l'Officier de Barrois, il rentra presque aussi-tôt & fut à l'Hôtel-de-ville faire sa déposition & porter ses plaintes; il y trouva le peuple assemblé en foule & mêlé avec les Volontaires de la Garde Nationale qui demandoient à grands cris sa punition. Le Consul parvint à les calmer un moment. M. Dubalay, Major & Commandant du Régiment de Dauphiné s'y étoit rendu de son côté, & après plusieurs pour-parlers entre cet Officier, le Consul, Commandant de la place, & M. de Carpillet, Maréchal de Camp, com-

mandant les troupes de la garniſon, il fut convenu que la ſentinelle avoit le premier tort ; mais que pour la tranquillité publique, M. Douville ſeroit mis au Fort de la Malgue où il ſe rendit accompagné de quelques Officiers de ſon Régiment, malgré la prétention des Volontaires qui vouloient eux-mêmes l'y conduire & l'y garder.

L'inſulte faite à cet Officier avoit indigné les Corps militaires tant de terre que de mer ; quelques bas-Officiers & Soldats de ces différens Corps furent en députation, mais en très-petit nombre, à la maiſon de ville pour s'en plaindre & engager la Municipalité à donner ſes ordres pour réprimer de pareils excès ; ceux de la Marine laiſſerent pour cet objet une déclaration par écrit. M. le Comte d'Albert ignoroit cette démarche ; dès qu'il en eut connoiſſance, il écrivit à M. le Conſul pour ſavoir s'il n'avoit point à ſe plaindre de la maniere dont elle avoit été faite, & pour lui faire part en même temps de quelques réflexions que les circonſtances lui ſuggéroient. M. le Conſul, par ſa réponſe, ſe plaint beaucoup de la maniere dont les Volontaires exécutent les ordres qu'on leur donne ; il approuve généralement les ré-

flexions de M. d'Albert qu'il trouve très-sages; & quant à la conduite des bas-Officiers des troupes de la Marine, il dit formellement *qu'elle mérite des éloges.* Sur cette réponse, le Général approuva hautement la conduite de ces bas Officiers, cependant leur demande excitoit des murmures parmi les Volontaires; ils obligerent bientôt leurs Officiers à venir en députation chez M. le Comte d'Albert pour lui en demander la punition. Ce Général leur répondit qu'il ne pouvoit pas sévir contre des personnes dont il venoit d'approuver la conduite, d'après les éloges qu'en avoit fait M. le Consul; ensuite il donna, sur la déclaration des bas-Officiers, des explications dont la députation parut satisfaite.

Le 17 au soir, une nouvelle députation, composée des Officiers Municipaux, de quelques-uns de la Milice, & suivie de plus de soixante Volontaires, vint à l'Hôtel de M. le Comte d'Albert qui, depuis huit heures du matin, s'étoit occupé presque sans relâche d'un travail relatif à l'inspection & à la nouvelle formation du Corps Royal des Canonniers Matelots. A la vue de cette foule, & au bruit qu'elle faisoit, le Général croyant que c'étoit un

attroupement plutôt que la députation qu'on venoit de lui annoncer, il lui échappa dans ce premier moment de surprise quelque vivacité sur cette maniere de s'introduire chez lui; mais ses expressions à ce sujet furent si peu insultantes, que bientôt après il fut convenu de part & d'autre que le lendemain matin, la déclaration des bas Officiers des troupes de la Marine seroit retirée, & les lettres écrites à ce sujet par M. le Consul & le Général réciproquement rendues, afin qu'il ne restât aucune trace de ce mécontentement passager. Le lendemain matin, le Général envoya à l'Hôtel-de-ville un Officier qui devoit faire l'échange convenu la veille. M. le Consul renvoya cet Officier en le priant de revenir sur les onze heures, & à onze heures il le renvoya encore à un autre moment.

Le Général apprit à cette époque qu'il étoit question d'envoyer une députation de Volontaires à l'Assemblée Nationale pour lui porter des plaintes sur la maniere dont il les avoit traités la veille lorsqu'ils étoient venus chez lui; malgré tous les soins qu'il put se donner pour prévenir cet éclat ridicule, malgré la lettre qu'il écrivit à M. le Consul pour l'assurer de nouveau que son intention n'avoit jamais été ni pu

être d'offenser ces MM., & que s'il lui étoit échappé dans un premier moment de surprise quelque expression qui pût blesser leur délicatesse, ou qui eût été mal interprêtée, il la désavouoit; tout fut inutile; la députation fut décidée, & après de grands débats & le refus de plusieurs Officiers de la Garde-Nationale, le choix des Députés s'arrêta sur MM. Raymond, Jourdan & Mallard qui partirent le surlendemain.

Dès que le Corps de la Marine fut instruit de cette démarche extraordinaire, il s'assembla & décida d'envoyer M. de Costebelle, Capitaine de Vaisseau auprès du Ministre, autant pour l'instruire exactement des faits qui avoient occasionné cette députation, que pour donner à son Général une preuve de son attachement & de son respect; il se rendit ensuite chez M. le Comte d'Albert pour lui demander son agrément, qui ne l'accorda qu'après les plus vives sollicitations. Le Corps de la Marine étoit encore rassemblé chez son Commandant, lorsque M. de Carpillet y vint avec tous les Officiers de la garnison pour lui donner en cette occasion des marques d'intérêt & d'attachement. Instruits de la délibération que les Officiers de la

Marine venoient de prendre, ils demanderent à y joindre leur adhéſion qui fut ſignée par M. de Carpillet & les Chefs, & premiers Officiers de chaque grade de tous les Corps.

Tels ſont les détails relatifs à l'affaire de M. Douville.

L'eſprit d'inſubordination augmentant de jour en jour parmi les Ouvriers de l'Arſenal, M. le Comte d'Albert, après avoir épuiſé tous les moyens de douceur pour les ramener à leurs devoirs, ſe décida à faire un exemple de ſévérité ſur les nommés Cauſle & Ganivet, maîtres de manœuvres non-entretenus dont il avoit à ſe plaindre depuis long-temps; il les chaſſa de l'Arſenal dans l'après-midi du 30 Novembre. Le même jour à neuf heures du ſoir, M. de Carpillet, Maréchal de Camp, commandant les troupes, & M. Roubaud, Maire, Conſul & Lieutenant de Roi, vinrent chez M. le Comte d'Albert pour ſolliciter la grace de ces deux maîtres qui, contre toutes les regles du ſervice, avoient oſé porter leurs plaintes à la maiſon de ville. M. Roubaud ajouta qu'il avoit refuſé de les accueillir comme n'étant pas compétent pour les recevoir; mais il obſerva que pluſieurs Ouvriers de l'Arſenal lui avoient

paru fort échauffés dans cette occasion ; que cela pourroit donner lieu à une émeute, & qu'il seroit prudent de pardonner aux deux hommes punis. M. le Comte d'Albert lui répondit qu'il ne le pouvoit pas sans compromettre l'autorité déjà trop énervée ; il le remercia de son attention, & M. Roubaud, en se retirant, assura le Général que, quoiqu'il arrivât, la Garde-Nationale n'y prendroit aucune part.

D'après les dispositions où M. le Consul avoit cru voir une partie des Ouvriers de l'Arsenal, M. d'Albert envoya l'ordre au quartier des troupes de la Marine pour que deux piquets de 50 hommes, un de chaque division, fussent prêts, en cas de besoin, à renforcer les postes de l'Arsenal ; il fit consigner le reste de ces troupes dans leurs casernes, & M. de Carpillet fit de son côté les mêmes dispositions pour les Régimens à ses ordres. Le lendemain, premier Décembre, la cloche de l'Arsenal sonna comme à l'ordinaire ; une grande partie des Ouvriers entra & se rendit à ses atteliers ; un plus petit nombre fut se réunir au peuple attroupé devant la maison de ville ; à sept heures, M. d'Albert se rendit à l'Arsenal, les Ouvriers paroissoient tranquilles,

quilles, & rien n'annonçoit une émeute ; il en ſortit une demi-heure après, & il y rentra à huit heures ; à neuf heures ou environ, on vint lui annoncer que M. le Conſul, à la tête d'une Députation des Conſeils municipal & permanent, demandoit à lui parler ; il envoya tout de ſuite M. Paquier pour la prier d'entrer ; mais ces MM. refuſerent & déclarerent qu'ils ne pouvoient lui parler qu'hors l'enceinte de l'Arſenal, ſoit à la porte du parc, ſoit chez lui ou à la maiſon de ville. Le Général fit répondre qu'il alloit ſe rendre dans ſon hôtel, & en effet il ſortit tout de ſuite accompagné de quelques Officiers ; il trouva à la porte de l'Arſenal un attroupement conſidérable qu'il eut peine à traverſer & qui le ſuivit avec des huées & des cris menaçans. M. le Conſul, voyant le danger que couroit M. d'Albert, doubla le pas & le joignit auprès du champ de bataille. Un Officier de la Milice fit ſonner la trompette qui annonçoit M. le Conſul, ce qui occaſionna une diverſion heureuſe ; en ſortant de l'Arſenal, le Général avoit ordonné à M. de Martignan d'aller prendre au quartier des troupes de la Marine les piquets commandés la veille, & de les amener ſur le champ de bataille. M.

d'Albert rendu dans son hôtel, la foule vouloit y pénétrer, il en fit fermer les portes; M. le Consul & les membres des Conseils ne furent pas plus respectés que les Officiers qui étoient avec le Général, & furent également froissés. Ce fut dans ce tumulte que M. de Saint-Julien se trouvant entouré & pressé de toutes parts, on lui arracha l'épée qu'il avoit à son côté; on voulut aussi lui ôter une canne à lance qu'il avoit à la main, & ce fut en se débattant que le bout de cette canne se détachant, & la lame restant à nud, elle blessa légérement à la main le nommé Chaylan, Volontaire; elle lui fut enlevée, & après beaucoup d'efforts, il parvint à entrer dans l'hôtel d'où il sortit peu-à-près pour aller chercher une autre arme.

Le Général & la députation arrivés dans la grande salle du rez de chaussée, M. Roubaud demanda instamment la grace des deux Ouvriers renvoyés de l'Arsenal la veille; M. d'Albert s'y refusa long-temps, disant qu'il ne pouvoit l'accorder sans se déshonorer, parce que paroissant forcée aux yeux du peuple, il en deviendroit plus exigeant, & les Ouvriers plus insubordonnés. Sur les difficultés que faisoit M. d'Albert, M. Barthelemy, un des membres du Conseil, saisissant le bras de

M. Roubaud, prononça ces paroles remarquables: *Vous voyez que le Général est inexorable ; dès ce moment je change de caractere, retirons-nous & allons sauver la Ville.* M. de Ruat, Lieutenant de Vaisseau, qui étoit à côté de lui, lui demanda avec chaleur par qui la Ville étoit attaquée, & s'il ne croyoit pas les Officiers de la Marine aussi bons Citoyens que lui. M. Roubaud continuant toujours ses instances, le Général lui dit enfin qu'il lui arrachoit cette grace & qu'il l'accordoit, puisqu'il la croyoit absolument nécessaire à la tranquillité publique. M. le Consul la fit aussi-tôt annoncer au peuple. Pendant que cette discussion avoit lieu à l'hôtel, M. de Broves, Major de Vaisseau, qui se trouvoit alors chez M. le Chevalier de Bras, averti de la rumeur publique par le domestique de ce dernier, se hâta de se rendre auprès de son Commandant; trouvant toutes les avenues de son hôtel fermées, il s'avança vers le détachement des canonniers matelots que M. de Martignan, Lieutenant de Vaisseau, avoit eu ordre de conduire sur le champ de bataille & qui y arrivoit dans ce moment.

M. de Broves étant un des Officiers sur lequel la calomnie a le plus frappé, nous

entrerons à ſon ſujet dans des détails qui ſeuls peuvent le juſtifier en mettant ſa conduite dans le plus grand jour.

Le détachement des Troupes de la Marine, arrivé ſur le champ de bataille, près de la terraſſe de l'hôtel, fut rangé ſur trois de hauteur, & ſe repoſa ſur les armes en dehors de l'allée du nord où étoit la plus grande partie du peuple; M. de Broves attendoit un moment favorable pour pénétrer dans l'hôtel; ſes intentions étoient ſi peu hoſtiles, que ſon épée étoit dans le fourreau; cette ſécurité enhardit un homme du peuple à venir par derriere pour s'en ſaiſir; ce fut alors que pour empêcher que ſon épée lui fût arrachée, il la tira du fourreau, & en même temps il ordonna à la Troupe un mouvement qui put en impoſer, en lui commandant de porter les armes. Une partie des Soldats obéit, d'autres ne bougerent, d'autres jetterent leurs armes & ſortirent des rangs, & la déſobéiſſance parut générale. La foule que ce commandement avoit fait écarter, revint bientôt en applaudiſſant à grands cris. M. de Broves abandonné par les Troupes & aſſailli par le Peuple, eſcalada la terraſſe & entra dans l'hôtel. Nous ne nous permettons aucune réflexion

sur ce fait, nous nous contenterons seulement de faire observer que les armes n'étoient point chargées & ne pouvoient l'être, puisque le détachement sortoit de ses casernes où l'on ne permet point qu'elles le soient.

L'apparition de ces Troupes sur le champ de bataille ayant affecté désagréablement M. le Consul, le Général se décida à les renvoyer; mais il lui fit observer qu'il restoit à la merci d'un Peuple effrené, dont l'attroupement devenoit toujours plus nombreux. M. le Consul sortit, en l'assurant, de la maniere la plus positive, qu'il pouvoit être tranquille & qu'il alloit pourvoir à tout. Malgré cette promesse, l'hôtel fut toujours entouré, & bientôt assailli à coups de pierres, qui en casserent les vitres & blesserent légérement plusieurs Officiers, nommément M. Rastret de la Sabliere qui le fut au visage.

Le Général prévoyant les dangers d'un pareil soulevement, envoya M. de Villaron, sous-Aide-Major de la Marine, à la Maison de Ville pour y réclamer la proclamation de la Loi Martiale, qui fut refusée; mais on lui dit que la Troupe Nationale s'assembloit, que dès qu'on le pourroit on en enverroit des détachemens. Ce ne fut qu'avec

beaucoup de difficulté que M. de Villaron put percer la foule pour remplir sa mission. Dès que l'objet en fut connu, cet Officier devint odieux au Peuple, & on fut obligé de lui donner une escorte pour le ramener chez ce Commandant. Peu après son retour, une nouvelle députation de la Municipalité se présenta à l'hôtel, elle renouvella à M. d'Albert les promesses que M. le Consul lui avoit faites, en l'assurant encore que la Milice Nationale étoit spécialement chargée de la garde de l'hôtel & de la sûreté des personnes qui y étoient renfermées, que l'on alloit faire publier l'ordre simple de se retirer, la fermentation étant trop grande pour pouvoir dans ce moment proclamer sans danger la Loi Martiale.

Cette réponse rassurant peu sur les risques de voir à chaque instant l'hôtel attaqué & forcé par une multitude qui peut-être se permettroit les plus grands excès, M. le Comte d'Albert ordonna à M. Dufaure, Officier dans le Régiment de Barrois, de faire venir une garde de cinquante hommes du second bataillon de ce Régiment, attaché au service de la Marine. Peu de temps après que M. Dufaure fut sorti pour exécuter cet ordre, il arriva un détachement de la Milice Nationale qui se posta devant la porte d'entrée de l'hôtel.

Ce fut auſſi à peu près dans le même temps que M. de Saint-Julien, qui, comme on l'a dit, avoit été déſarmé en entrant à l'Hôtel, & en étoit ſorti pour aller chercher une autre arme, fut de nouveau aſſailli en y revenant ; on l'avoit déja repréſenté au Peuple, comme ayant attaqué & bleſſé pluſieurs d'entr'eux : cette opinion, dans un moment d'émeute, devoit le rendre la principale victime de leur fureur. Reconnu en traverſant le champ de bataille, il fut pourſuivi, attaqué à coups de pierres & de croſſes de fuſil ; il crut trouver un aſyle, contre ſes aſſaſſins, parmi les Soldats de la Marine, qui étoient alors ſous les armes pour ſe préparer à monter la garde dans le Port ; mais cette Troupe ne fit aucun mouvement & vit, ſans paroître émue, un de ſes Officiers couvert de ſang & de bleſſures, qu'on aſſommoit ſous ſes yeux. M. le Comte d'Albert ſortit dans ce moment à la tête d'une trentaine d'Officiers pour aller à ſon ſecours ; ce mouvement généreux fit faire un écart à la foule ; MM. Donde, Vaquier, Officiers de la Milice, & un Volontaire dont nous regrettons que le nom ne nous ſoit pas connu, en profiterent avec beaucoup de courage pour venir au ſecours de M. de Saint-Julien & l'entraînerent vers

l'Hôtel, où ils le firent entrer par la petite porte de la terraſſe, du côté oppoſé à celui par où le Général étoit ſorti. Il eſt à remarquer qu'aucun Officier de la Marine ne tira l'épée à cette occaſion, & qu'ils ſe bornerent à entourer le Général, qui courut quelque danger, au moment où il voulut rentrer, un homme, que l'on croit être un ouvrier de l'Arſenal, étant venu ſur lui la hache levée. Lorſque tous les Officiers furent retirés ſur la terraſſe de l'Hôtel, le Peuple fit pleuvoir ſur eux une grêle de pierres, dont quelques-uns furent bleſſés. M. de Saint-Julien l'étoit aſſez griévement, pour qu'on fût obligé de le mettre au lit & d'appeller des Chirurgiens pour panſer ſes bleſſures, dont heureuſement aucune ne ſe trouva mortelle. Cependant la Troupe Nationale ſe formoit déja. Une grande partie entouroit l'Hôtel, & les cinquante hommes du Régiment de Barrois, deſtinés pour ſa garde intérieure, étoient en marche pour s'y rendre. Ce fut alors que, Capitaine de la Milice Nationale, M. Lajard vint, de la part de M. le Conſul, conjurer le Général de mettre une entiere confiance dans la Milice Nationale, qui avoit les ordres les plus précis de garder l'Hôtel & de ne pas ſouffrir qu'on s'y introduisît malgré lui. La réponſe de M. le Comte d'Albert

fut le renvoi des cinquante hommes du Régiment de Barrois qu'il avoit fait commander. C'eſt alors qu'on lui demanda s'il n'y avoit ni armes ni ſoldats cachés dans l'Hôtel, dont le feu, dirigé par les fenêtres, pût inquiéter la Milice Nationale qui ſeroit en dehors. M. de Rions, pere de M. d'Albert, offrit à un de ces Officiers de le lui faire parcourir, ce qu'il ne voulut point accepter.

A meſure que des nouvelles Compagnies arrivoient, elles ſe rangeoient vis-à-vis la terraſſe de l'Hôtel. M. de Bonneval, Major-Général de la Marine, appuyé ſur la baluſtrade qui termine cette terraſſe, s'entretenoit avec MM. Hebert & Durand, Capitaines de la Milice Nationale, quand un Volontaire, à la vue de ſon Bataillon, ſortit de ſon rang, & s'élançant ſur M. de Bonneval, il lui porta un coup de ſabre ſur la tête, qui le bleſſa légerement au front, & coupa profondément un des doigts de la main ſur laquelle cet Officier avoit la tête appuyée. Ce Volontaire rentra enſuite dans ſes rangs, & ne fut point arrêté.

Vers l'heure de midi & demi, le Général aſſembla les Capitaines de Vaiſſeau, & après leur avoir expoſé la ſituation où il ſe trouvoit, il leur demanda leur avis, qui fut unanimement de s'en rapporter aux ſoins

& aux assurances de la Municipalité, & de se confier entiérement à la Garde Nationale. M. de la Roque, Capitaine de Vaisseau, fut en conséquence chargé de se rendre, après-dîné, chez M. de Carpillet, pour aller avec lui faire part aux Conseils Permanent & Municipal de la résolution qui venoit d'être prise & de la confiance qu'on avoit en eux : alors les attroupemens étoient dissipés, la tranquillité paroissoit rétablie. Le Général envoya prier M. le Consul de faire retirer les Troupes Nationales, & de ne laisser que vingt-cinq hommes pour sa garde personnelle. La réponse de M. le Consul fut qu'il lui paroissoit convenable de laisser au moins deux Compagnies. Sur ces apparences d'ordre & de tranquillité, à une heure, la plupart des Officiers sortirent pour aller dîner ; il n'en resta que quelques-uns que le Général retint auprès de lui.

A deux heures, la plus grande partie des Volontaires qui s'étoient absentés, rejoignirent leurs Compagnies ; ceux qui étoient à la porte, refuserent l'entrée à presque tous les Officiers de la Marine qui s'y présenterent ; il n'y en eut qu'un très-petit nombre qui purent pénétrer dans l'Hôtel. Bientôt après les Volontaires vou-

lurent s'y introduire ; les propos, les cris & les menaces de ceux qui vouloient ainsi forcer la porte, faisant craindre les plus grands excès de leur part, quelques-uns de leurs propres Officiers, qui étoient en dedans, employerent tous leurs efforts pour les retenir, & ils parvinrent à les contenir pendant plus de deux heures.

Peu de temps avant cette nouvelle rumeur, il partit du champ de bataille & du milieu d'une Compagnie un coup de fusil chargé à deux balles qui briserent les vitres du Cabinet de M. d'Albert & furent s'enfoncer dans le plancher, dans le moment où M. de Rions se retiroit de cette fenêtre où il avoit paru.

Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le Général put faire instruire la Municipalité de la situation où il se trouvoit. Trois Membres du Conseil furent envoyés pour en prendre connoissance par eux-mêmes ; plusieurs Volontaires entrerent alors, sous le prétexte qu'ils étoient de leur suite & refuserent de sortir avec eux. Nous passons sous silence les propos injurieux qu'ils oserent tenir à MM. de Rions, de Castellet & à d'autres Officiers. Après le départ de la députation, d'autres Volontaires s'introduisirent encore ; leur nombre

augmentant toujours dans l'intérieur de l'Hôtel, ils demanderent très-impérieusement qu'on leur livrât M. de Broves, qu'ils accusoient d'avoir commandé de faire feu au détachement qui s'étoit présenté le matin sur le champ de bataille. Le Général n'avoit alors auprès de lui qu'environ quinze Officiers de la Marine, armés de leurs seules épées, les autres n'ayant pu, ainsi qu'il a déja été dit, pénétrer l'après-midi dans l'Hôtel.

M. Morellet, Colonel de la Troupe Nationale, & M. Saurin, Major, s'efforçoient de vaincre la résistance que le Général opposoit à la demande obstinée que les Volontaires faisoient de M. de Broves. Ces Messieurs assuroient que c'étoit le seul moyen de sauver la vie de cet Officier, dont ils répondoient sur leurs propres têtes, si on consentoit à le leur confier. M. le Comte d'Albert ayant consulté les quatre ou cinq Officiers qui se trouvoient le plus à portée de lui, dans le moment où les sollicitations de MM. Morellet & Saurin étoient les plus pressantes & les menaces des Volontaires les moins ménagées, on pensa que, pour prévenir de plus grands maux, il falloit s'en rapporter aux promesses des Officiers supérieurs de la Garde

Nationale, qui répondoient de la sûreté de la personne de M. de Broves. M. le Chevalier de Bras, Major de Vaisseau, fut chargé de le prévenir là dessus; il le trouva descendant l'escalier, & déjà déterminé à faire ce qu'il alloit lui proposer. Le Général le voyant approcher, courut au-devant de lui, & ne pouvant supporter l'idée de le voir arracher au milieu de nous; il lui proposa de le défendre & de périr avec lui, ainsi que le petit nombre de ses camarades qui se trouvoient à portée de partager les risques de cette résolution; mais M. de Broves, supérieur à toute crainte & fort du témoignage de sa conscience, le remercia & se remit lui-même entre les mains des Volontaires. Le détachement chargé de son escorte défila devant le reste de la Troupe en bataille sur la Place d'Armes. Parvenu au bout de l'allée qui borde cette Place, du côté du midi, le détachement fit halte, & remit la bayonnette dans le fourreau. M. de Broves put d'autant moins se garantir alors d'une idée funeste, qu'en sortant de l'Hôtel, un Volontaire lui avoit annoncé le sort de M. de Belzunce, mais cette idée ne se manifesta ni sur son visage ni dans sa contenance; il tira simplement sa montre, & la présentant à l'Officier qui

commandoit ſon eſcorte ; il le pria de la donner à ſon domeſtique, pour prix de ſes bons ſervices ; cet Officier ne put retenir ſes larmes. Le détachement ſe remit en marche ; &, arrivé au Palais, M. de Broves y fut mis dans un cachot. Pendant le trajet, à travers les huées, les injures & les menaces de la multitude, il avoit eu la conſolation d'entendre quelquefois ces paroles : *Quoi ! c'eſt celui-là ? il étoit ſi doux, ſi honnête !*

Après l'enlevement de M. de Broves, M. le Comte d'Albert envoya tout de ſuite en avertir M. de Carpillet & M. Roubaud ; il fit demander, pour la ſeconde fois, par M. Mauri, ſous-Lieutenant de vaiſſeau, la proclamation de la Loi martiale. D'après cette demande, M. de Carpillet vint à l'hôtel avec une députation nombreuſe de la Municipalité, à la tête de laquelle étoit M. Barthelemy, qui dit, au nom de M. le Conſul, qu'on n'eſtimoit pas qu'il fût prudent de publier la Loi martiale, mais qu'on envoyoit à M. d'Albert un projet de proclamation qu'on croyoit propre à remplir le même objet ; & que ſi le Général vouloit y faire ajouter quelque choſe, on auroit égard à ſa demande. Sa réponſe fut que, puiſqu'on ſe refuſoit à la proclamation de

la Loi martiale, il falloit bien qu'il se contentât de ce qu'on vouloit lui accorder. La proclamation proposée par l'Hôtel-de-Ville, portoit en substance que les Volontaires juroient de prendre sous leur sauvegarde l'hôtel du Commandant de la Marine, sa personne & toutes celles qui y étoient avec lui, & d'empêcher qu'il leur mésarrive. M. d'Albert l'adopta telle qu'elle étoit, la députation assurant que la tranquillité alloit être rétablie; le Général répondit *oui, pourvu que les Volontaires y consentent.*

Ces MM. sortirent & furent à la tête de chaque Compagnie faire battre un ban pour leur faire prêter le serment mentionné ci-dessus. Les premieres l'accepterent & se retirerent, mais d'autres s'y refuserent absolument, & ces dernieres furent bientôt rejointes par plusieurs Volontaires des premieres Compagnies qui s'étoient retirées. M. de Carpillet, témoin de ce refus, fut à la Maison de Ville, suivi de plusieurs Officiers de la garnison, en prévenir M. le Consul & l'engager à prendre des mesures plus efficaces, & le Conseil décida que M. le Consul sortiroit en grand cortege, & se porteroit à l'hôtel pour en imposer.

Pendant ce temps-là arriva une nouvelle Compagnie de la Garde Nationale, qui,

réunie avec les autres, forcerent la porte, escaladerent la galerie & pénétrerent de toute part dans l'hôtel. M. d'Albert fut à la rencontre des premiers qui se présenterent, & leur demanda à qui ils en vouloient; les premiers cris furent contre M. de Villages, immédiatement ils entourerent le petit nombre d'Officiers qui étoient dans l'hôtel, les séparerent, en désarmerent quelques uns & se saisirent de M. de Villages qu'ils menerent au Palais, où il fut mis au cachot. Les Volontaires chercherent inutilement MM. Gautier & de Flotte, également proscrits; quelques-uns d'eux rencontrant M. de Castellet, Directeur Général, crurent qu'on l'avoit oublié, & lui firent subir le même sort. Enfin longtems après M. de Bonneval, qui avoit échappé à leurs premieres poursuites, fut de lui-même en prison sous la simple escorte de deux Officiers des Troupes Nationales, & sur le conseil que ces MM. lui en donnerent.

Immédiatement après la prise de M. le Chevalier de Villages, M. le Comte d'Albert lui-même, défendu quelque tems par les instances de M. Vrick, Major des Troupes de la Marine, d'un ou deux Officiers de la Marine qui purent l'approcher,

cher, & de plusieurs de la Milice Nationale, n'échappa point à cet outrage. Sans respect pour son âge, son rang, ses décorations militaires & ses vertus, il fut, comme un vil scélérat, traîné au Palais au milieu d'un Peuple égaré : on lui arracha son épée ; il fut livré aux Volontaires les plus acharnés contre lui, sans qu'aucun de leurs Officiers osât le suivre : on lui jetta des pierres ; il reçut un coup de crosse entre les deux épaules ; & pendant son chemin, il eût éprouvé de plus nombreux outrages, sans les efforts réitérés de quelques Volontaires honnêtes & compatissans qui l'en garantirent.

On doit se souvenir que, d'après une délibération prise à l'Hôtel-de-Ville, M. de Carpillet & M. le Consul, suivis d'un cortege nombreux, devoient se rendre chez le Général & tâcher d'en imposer aux Compagnies mutinées ; en y allant, ils rencontrerent M. le Commandeur de Villages avec son escorte, & ils apprirent avec indignation que M. le Comte d'Albert le suivoit de près ; ils coururent tout de suite au Palais pour prévenir le désordre & prendre les précautions nécessaires à sa sûreté ; la présence de ces MM. en imposa à la foule menaçante qui le rempliſſoit &

dans les mains de laquelle M. d'Albert devoit être remis. Ce Général n'eût sans doute point échappé à sa fureur si MM. de Mezange & d'Espinette, l'un Officier dans le Régiment de Barrois, l'autre dans celui de Dauphiné, qui se trouvoient à la suite de M. de Carpillet, n'eussent pu percer dans cette foule révoltée & lui faire un rempart de leurs corps. Un jeune Volontaire voulut dans ce moment le percer avec sa bayonnette, le coup fut détourné & parut dirigé sur M. de Carpillet qui vouloit sortir; alors plusieurs Volontaires s'écrierent, laissez passer, c'est un Officier Général de terre.

M. le Comte d'Albert, sauvé de ce danger, fut mis dans une chambre où il trouva du feu; bientôt une partie de son escorte exigea qu'on le descendît au cachot. Ce Général, témoin de la dispute qui s'élevoit entre eux à ce sujet, leur dit avec fierté : *Mettez-moi par-tout où vous voudrez, pourvu que je ne vous voie plus.* Aussi-tôt il y fut conduit & placé à côté d'un criminel, qui depuis six mois y gémissoit en attendant son jugement.

M. de Rions, vieillard respectable, âgé de quatre-vingt-huit ans, malgré l'extrême fatigue qu'il avoit éprouvée dans cette malheureuse journée, va à l'Hôtel-de-Ville,

traverſe avec courage un peuple immenſe ameuté contre ſon fils ; & montant à la ſalle où étoient aſſemblés les deux Conſeils, il preſſe, il conjure M. le Conſul de l'accompagner au Palais pour retirer du cachot le Commandant de la Marine, & le prenant par le bras, il ne le quitte point qu'il n'ait cédé à ſes inſtantes prieres. M. Granet, Lieutenant-Général du Siége, ſe joint à lui, & tous les trois ils furent faire ſortir M. le Comte d'Albert d'un lieu affreux deſtiné aux ſeuls criminels, où il étoit renfermé depuis près d'une heure. M. Roubaud, irrité par le ſpectacle de ce traitement inoui, ordonne que ſur le champ l'on retire des cachots les autres Officiers, & qu'on les transfere dans une chambre commune, où il leur fut permis de faire entrer les objets dont ils pourroient avoir beſoin. Ces MM. paſſerent enſemble dans cet appartement la premiere nuit de leur détention ; elle fut cruelle & ſans ceſſe troublée par les diſputes bruyantes des Volontaires de leur garde, dont les propos peu raſſurans faiſoient craindre que leur vie ne fût dans un continuel danger.

Quand M. le Conſul ſe retira, M. le Comte d'Albert lui demanda s'il étoit écroué & qui avoit eu droit de l'écrouer ; il lui répondit qu'il étoit très-heureux d'être en priſon,

que là il répondoit de ſon exiſtence ; que cependant il alloit commander une Compagnie de Chaſſeurs de Troupes réglées pour veiller, avec la garde Nationale, à ſa ſûreté perſonnelle & à celle des Officiers détenus avec lui. L'arrivée de cette Compagnie de Chaſſeurs pendant la nuit alarma les Volontaires ; ils craignirent que l'on ne voulût enlever les priſonniers : on crie aux armes ; on s'aſſemble, les attroupemens recommencent, & M. le Conſul craignant que dans cette confuſion il ne ſe commît de nouveaux délits, fit rentrer les Troupes dans leur quartier. M. de Carpillet de ſon côté avoit envoyé à l'hôtel du Commandant de la Marine, après que les Volontaires s'en étoient retirés, les Compagnies des Grenadiers de Dauphiné & de Barrois pour ſa garde & celle des drapeaux des Troupes de la Marine qui y étoient dépoſés ; mais les Soldats de ce Corps ayant demandé qu'on leur confiât ce dépôt, cette grace leur fut accordée ; & les Grenadiers ſe retirerent.

Que l'on juge de la douleur & de la conſternation de tous les Officiers de la Marine ; pluſieurs furent chez M. de la Roque, qui étoit le plus ancien Capitaine de vaiſſeau, & de là ils ſe rendirent chez

M. de Carpillet. Les événemens de cette journée, & ce qui venoit de se passer au Palais, obligeoient nécessairement à beaucoup de circonspection. On étoit prévenu qu'au moindre mouvement qu'on tenteroit pour enlever les Officiers détenus, leur vie seroit en danger. Quelques Officiers de la Marine proposerent que tout le Corps se constituât prisonnier avec le Général & partageât son sort. Cette démarche parut avoir des grands inconvéniens; elle faisoit abandonner, par les Officiers de la Marine, la surveillance des postes & des travaux du Port, quoique leur autorité y fût considérablement diminuée par l'esprit d'insubordination régnant; ils renoncerent donc à ce projet, & ce fut de leur part un nouveau sacrifice qu'ils offrirent au bien public.

M. de Carpillet dépêcha pendant la nuit M. de Villars, Officier au Régiment de Dauphiné, à M. de Caraman, Commandant de la Province, qui réside à Marseille, pour lui rendre compte des événemens qui venoient de se passer.

Le lendemain, 2 Décembre, les Officiers de la Marine se rendirent chez M. de la Roque; il leur lut la relation qu'il envoyoit au Ministre, c'est celle qui a été imprimée. Il étoit bien difficile que M. de

la Roque, dans des circonſtances auſſi fâcheuſes & dans un tems auſſi court, eût pu faire une relation parfaitement exacte, on doit même être ſurpris qu'elle le ſoit autant; ainſi que de l'ordre & de la clarté qui y regnent : il écrivit en même tems à M. le Conſul, pour lui déclarer, au nom du Corps, que ne pouvant conſidérer M. le Comte d'Albert comme légalement arrêté, il ne ceſſeroit pas de le regarder comme Commandant de la Marine, & qu'en conſéquence il demandoit que tous les Officiers puſſent aller lui rendre des comptes & prendre ſes ordres. M. le Conſul ſe contenta de lui faire répondre verbalement que M. le Comte d'Albert ſeroit viſible pour tous les Officiers.

Le même jour 2 Décembre, M. d'André, Député à l'Aſſemblée Nationale & Commiſſaire du Roi en Provence, arriva à cinq heures du ſoir.

Le 3, M. Broquier, Aide-Major des Troupes de la Marine, fut arrêté & conduit au Palais. M. Wrick, Major, & M. Charteignier, Garçon-major des mêmes troupes, apprenant qu'ils devoient être arrêtés, eurent le tems de ſe dérober aux recherches que l'on faiſoit de leurs perſonnes. Le ſoir de la même journée, il fut dé-

cidé à la Maiſon-de-Ville qu'on nommeroit un Comité de Recherches, compoſé de douze Membres, & préſidé par M. d'André.

Le 4, le Comité des Recherches commença ſes informations, il les a continuées juſqu'au 7 au ſoir, où la procédure fut cloſe & envoyée à l'Aſſemblée Nationale, par un Courrier extraordinaire.

Le 5, par un concours ſingulier, le Courrier de Villeneuve-les-Avignon annonçoit une Eſcadre Angloiſe & Hollandoiſe dans le port de Livourne; le même jour un Patron de barque dépoſa, dit-on, avoir rencontré cette Eſcadre; le Peuple ne doutant nullement que ces forces chimériques ne fuſſent deſtinées à venir attaquer la Ville, la fermentation redoubla, les Volontaires furent viſiter le Vaiſſeau amiral, où ils ſuppoſoient des munitions de guerre & les canons chargés à mitraille; ils demanderent qu'on abattît les bâtons des ſignaux, nouvellement établis à bord de ce Vaiſſeau & ſur la côte, ce qui fut exécuté ſur le champ; ils vouloient s'emparer de la Garde des forts, armer les batteries; ils redoublerent, en même tems de précaution envers les Officiers

détenus : on les ſépara : on ne permit de les voir qu'avec une permiſſion par écrit de M. le Conſul, pour un tems limité & preſque toujours très-court. Leurs parens même ne l'obtenoient pas ſans difficulté ; les Volontaires de leur garde furent juſqu'à exiger que les lettres que M. d'Albert écrivoit, leur fuſſent lues ; enfin M. le Conſul, ne pouvant plus tenir ſans doute à tant d'indignités, chargea de cet objet de police M. Morellet, Colonel des Troupes de la Garde-Nationale.

Ces mauvais traitemens, ces dures précautions furent ſouvent adoucies par le caractere moral de quelques perſonnes chargées de leur garde, qui s'oppoſoient aux caprices des Volontaires les plus échauffés.

Pour abréger, nous ne ſuivrons plus l'ordre rigoureux des dates ; un Brigadier, ſuivi de quelques Volontaires, vint offrir au Comité des Recherches d'aller arrêter M. Gautier, Capitaine de Vaiſſeaux, Directeur des conſtructions, dans un lieu où il le ſavoit retiré ; on ſe refuſa d'abord à cette capture ; mais un Membre du Comité repréſentant qu'on l'avoit aſſuré que M. le Comte d'Albert deſiroit vivement qu'il

fût arrêté, & qu'il avoit même promis quarante mille livres à ceux qui l'ameneroient, le Comité des Recherches envoya M. Barthelemy, un de ſes Membres, à M. d'Albert, pour ſavoir s'il étoit vrai qu'il eût témoigné ce deſir & promis cette ſomme; le Général parut très-étonné, il demanda que ces queſtions lui fuſſent faites par écrit; lorſqu'elles lui furent préſentées, il écrivit au bas qu'il n'étoit pas vrai qu'il eût montré ce deſir, & qu'il étoit abſurde de le lui ſuppoſer & qu'il regardoit M. Gautier comme un parfait honnête homme. Cette réponſe, rapportée au Comité des Recherches, fit ceſſer toute pourſuite contre cet Officier.

Nous avons oublié de dire que M. de Bonneval, ayant eu pluſieurs hémorragies conſidérables, dans la nuit du 1er. au 2 Décembre, avec la fievre, fut transféré à l'hôpital de la Marine ſous eſcorte, & ſoigneuſement gardé par des Volontaires de la Garde-Nationale; M. de Caſtellet, malade depuis pluſieurs jours, obtint également le 8 au matin d'y être tranſporté. M. le Comte d'Albert, qui ſouffroit depuis long-tems de douleurs rhumatiſmales, & principalement du coup de croſſe qu'il

avoit reçu entre les deux épaules, fit demander à M. le Conſul d'y être auſſi transféré. Cette derniere demande ayant été ſçue, à l'inſtant le Peuple & les Volontaires, qui pour lors paſſoient la revue ſur le champ de bataille, ſuppoſerent que ces Meſſieurs prétextoient des cauſes de maladie pour pouvoir plus facilement s'échapper, & incontinent ils ſe porterent en foule à l'hôpital, en arracherent MM. de Caſtellet & de Bonneval & les ramenerent au Palais; ils durent à M. le Conſul & aux principaux Officiers des Troupes de la Garde-Nationale, qui les y accompagnerent, de ne point éprouver les mauvais traitemens, auxquels ils étoient expoſés.

Nous n'entrerons point dans tous les détails des ſuites que produiſirent les événemens du 1er. de ce mois; nous ajouterons ſeulement que l'inſubordination la plus marquée, devint preſque générale, ſoit ſur les bâtimens de guerre en rade à cette époque, ſoit ſur ceux qui ſont arrivés depuis, qu'elle s'y manifeſta d'une maniere aſſez alarmante pour ne pas permettre que ces bâtimens retournaſſent à la mer; que, dans l'Arſenal, les Ouvriers annoncerent les prétentions les plus extraordinaires, telles

que celles de l'augmentation de leur paie, la ceſſation des ouvrages à l'adjudication. Ils exigerent même que la journée du 1er. Décembre leur fût allouée; ils furent aſſez généralement exacts aux appels; mais ils le furent peu à leur ouvrage. Ils obligerent M. d'André & M. de la Roque, lorſque ce premier fut les paſſer en revue dans l'Arſenal, à leur faire fournir des fuſils des Arſenaux, pour ceux d'entr'eux enrôlés dans les Compagnies nationales; & quoiqu'ils n'aient commis aucun dégat, tant à bord des bâtimens flottans que dans leurs magaſins, ils durent cependant en commettre ſur les bois, à en juger par la quantité de coupeaux que ces Ouvriers ſortoient journellement de l'Arſenal.

M. de la Roque, appellé à la Maiſon-de-Ville, fut fort étonné d'entendre le Conſeil lui demander de faire ſortir de priſon un Caporal de Marine, qui y avoit été mis par ſes ordres pour avoir eſſentiellement manqué à la ſubordination; mais après avoir expoſé les motifs qui l'avoient engagé à punir cet homme, le Conſeil ſe déſiſta de ſa demande.

Le 14 au ſoir, la Municipalité ayant reçu le décret de l'Aſſemblée Nationale,

sanctionné par le Roi, qui ordonnoit l'élargissement des Officiers de la Marine détenus au Palais, M. le Consul en fit prévenir M. de Carpillet & M. de la Roque ; en conséquence ces Messieurs donnerent les ordres nécessaires à leurs Corps respectifs. Les Officiers de la Marine se rendirent, le 15 au matin, dans l'Arsenal, la garde de la porte en fut renforcée ; ils attendirent, avec une impatience, que rien ne peut dépeindre, le moment où le décret seroit mis en exécution.

Les Conseils réunis avoient ordonné que les Volontaires de chaque Compagnie se rendroient sans armes devant la porte de chacun de leurs Capitaines ; & le Conseil & une grande députation de ces différens Conseils, suivis des principaux Officiers de la Garde-Nationale, furent lire, à chacune de ses Compagnies, le décret de l'Assemblée Nationale, & leur firent jurer d'y obéir exactement. Plusieurs Volontaires de différentes Compagnies s'y opposerent fortement ; & ce ne fut point sans peine que le grand nombre, qui avoit sans difficulté prêté ce serment, purent les ramener à l'obéissance due au décret de l'Assemblée Nationale. Il fut enfin dé-

cidé que ces Meſſieurs ſortiroient du Palais vers les deux heures ; mais on crut prudent d'avancer ce moment ; & vers midi & demi M. le Conſul & quelques-uns des Membres des deux Conſeils, ainſi que les principaux Officiers de la Garde-Nationale ſe rendirent au Palais ; ils en firent ſortir M. le Comte d'Albert & les Officiers de la Marine qui y étoient détenus avec lui, & ils les accompagnerent juſqu'à l'hôtel de M. le Commandant de la Marine, ſous l'eſcorte de quinze Volontaires par Compagnie, & tout ſe paſſa dans la plus grande tranquillité.

Les Officiers de la Marine ſe rendirent auſſi-tôt auprès de leur Général & s'empreſſerent de lui témoigner, ainſi qu'aux Officiers qui avoient éprouvé les mêmes outrages, les vifs ſentimens dont ils étoient pénétrés ; M. de Carpillet, ſuivi des Chefs & des Officiers des deux Régimens & des autres Corps militaires de la Garniſon, vinrent, au même moment, offrir à M. le Comte d'Albert, l'hommage d'un ſemblable intérêt ; pluſieurs des principaux Citoyens de cette Ville s'empreſſerent de faire la même démarche. Témoignages flatteurs de l'eſtime générale qu'il a ſçu mériter.

Il réſulte des faits, mentionnés ci-deſſus, que ce n'eſt point ſur la clameur publique que M. le Comte d'Albert & les principaux Officiers de la Marine ont été arrêtés.

Que l'affaire de M. Douville, qui a précédé cette derniere, ne peut y avoir qu'un rapport très-indirect, & que le Général n'y prit part qu'à raiſon de la démarche que tous les bas-Officiers de la Marine avoient faite conjointement avec ceux de la Garniſon; démarche approuvée par M. le Conſul, organe du vœu de la Municipalité; ſa conduite, en cette occaſion, devoit lui concilier les ſuffrages des Citoyens & des Troupes de la Garde-Nationale, plutôt que d'exciter leur reſſentiment.

Que les griefs du Corps des Volontaires & les plaintes qu'ils ont adreſſés à l'Aſſemblée Nationale, lui auroient ſans doute paru peu dignes d'attention, ſans les événemens qui les ont ſuivis.

Que le projet d'attaque contre la Ville & les préparatifs hoſtiles dont on a oſé accuſer M. le Comte d'Albert, de s'occuper depuis long-tems, ſont des bruits trop dénués de vraiſemblance pour que nous ayons dû nous attacher à les détruire;

il eſt impoſſible qu'ils ne tombent d'eux-mêmes dans le plus profond mépris. Nous obſerverons ſeulement qu'il n'en a été queſtion à Toulon, que lorſque les ſecrets inſtigateurs de cette odieuſe trame, ont cru utile à leurs vues de les répandre & d'entretenir l'agitation des eſprits, & juſtifier les excès auxquels le Peuple & les Volontaires s'étoient livrés.

Que le Général, dans cette journée déſaſtreuſe, victime de ſon patriotiſme, de ſon reſpect pour les décrets de l'Aſſemblée Nationale, de ſon amour pour la liberté, ainſi que de ſa bonne foi & de ſa loyauté, écarta conſtamment tous les moyens de défenſe qu'il lui étoit ſi facile d'employer, s'en rapportant abſolument aux aſſurances réitérées qu'il reçut de M. le Conſul, du Corps municipal & des Chefs de la Garde-Nationale qui l'engagerent à ſe confier entiérement dans cette même Garde qui, bientôt après, oſa attenter ſur ſa propre perſonne.

Que, dans le cours des événemens de cette journée, aucun Officier de la Marine ne tira l'épée, quoiqu'il ſoit notoire que pluſieurs d'entr'eux ont couru les plus grands dangers; exemple frappant d'une modé-

ration bien rare en de telles circonſtances, & d'un reſpect ſans doute digne d'éloge pour des loix très-nouvelles à cette époque.

Que le crime de M. le Comte d'Albert eſt d'avoir montré une grande fermeté & d'avoir exigé que l'ordre fût maintenu dans la partie qui lui étoit confiée. Sa détention étoit préméditée, puiſque des lettres de Paris ont appris que cet événement y étoit annoncé le même jour qu'il a eu lieu à Toulon.

Il réſulte enfin que ſi l'on examine avec attention le ſujet de querelles qu'on lui a ſuſcité, relativement à l'affaire de M. Douville & à celle du renvoi des deux Ouvriers de l'Arſenal, on ſera convaincu que des pareils motifs ſont de vains prétextes, plutôt que la vraie cauſe du ſoulevement du Peuple.

Tel eſt le récit fidele que les Officiers de la Marine du Département de Toulon ont l'honneur d'adreſſer à Monſeigneur le Comte de la Luzerne, des événemens relatifs à la détention de M. le Comte d'Albert, leur Commandant; de MM. le Marquis de Caſtelet, Directeur général; le Comte de Bonneval, Major général; le Commandeur

Commandeur de Villages, Chef de Division ; le Comte de Broves, Major de Vaisseau ; & Broquier, Aide-major des Troupes de la Marine : ils ont cru se devoir à eux-mêmes de repousser ainsi les assertions calomnieuses & les fausses relations qui rempliſſent quelques écrits périodiques, & de détruire les accusations dirigées contre leurs principaux Chefs. Il est difficile que, dans la narration d'une affaire aussi compliquée, il n'y ait quelques faits omis ou transposés ; ce défaut presque inévitable, ne peut donner aucune suspicion sur l'exactitude & la vérité de ceux qui y sont énoncés.

Les Officiers de la Marine ont vu avec la satisfaction, la mieux sentie, qu'en développant la conduite de M. le Comte d'Albert, il ont fait son éloge & présenté sa justification ; ils ne supportent l'éloignement de leur Chef & de leurs camarades que par l'espérance de les voir bientôt rendus à des fonctions qu'ils ont toujours si dignement remplies.

A Toulon le 28 Décembre 1789.

Signé DELORT, *& des autres Officiers qui ont signé la lettre d'envoi ci-après transcrite.*

LETTRE des Officiers de la Marine royale du département de Toulon, à Monsieur le Comte d'Albert de Rions, par laquelle ils lui adressent des détails sur l'affaire de Toulon, pour être par lui présentés à M. le Comte de la Luzerne.

Toulon le 28 Décembre, 1789.

GÉNÉRAL,

Les Officiers de la Marine de ce Département, empressés de vous donner des témoignages publics & éclatans de leur zèle & de leur dévouement, avoient obtenu de M. le Comte de Flotte qu'il seroit nommé trois Commissaires pour rédiger en détail les évènemens qui avoient précédé & suivi votre détention, & les indignes traitemens que vous avez éprouvés; mais ce nouveau Commandant s'étant ensuite refusé à toute Assemblée qui pût, par son consentement, imprimer au Mémoire des Commissaires le caractere d'authenticité nécessaire à une pareille piece pour paroître au nom du Corps, les Officiers de la Marine présens, ont cru devoir racheter ce défaut de forme par l'ensemble de leurs signatures. Si dans le nombre vous

en appercevez quelques-unes qui y manquent, vous devez attribuer cet oubli aux circonſtances qui n'ont point permis à ces Meſſieurs de connoître à tems notre démarche ; mais nous pouvons vous aſſurer qu'elle a l'aſſentiment général de tous nos camarades, des Officiers de la garniſon & de pluſieurs Citoyens de cette Ville.

Le refus de M. le Comte de Flotte empêchant toute démarche au nom du corps, les Officiers de la Marine vous adreſſent le Mémoire qu'ils deſtinoient à Mgr le Comte de la Luzerne (& dont ils projettoient de vous envoyer en même tems une copie) afin que préſenté par le Commandant de la Marine au Miniſtre, il puiſſe acquérir l'authenticité qu'il mérite.

Il n'en ſera répandu aucune copie, juſqu'à ce que Mgr le Comte de la Luzerne ait fait connoître ſes intentions ; mais notre vœu, & nous oſons dire celui du Corps, eſt qu'il ſoit publié le plutôt poſſible.

Nous ſommes avec reſpect,

GÉNÉRAL,

Vos très-humbles & très-obéiſſans Serviteurs

De Lort. De Ruat.
Meyronnet S. Marc. Chevalier de Marſillian.

Chevalier de Sade.
Beaurepaire.
Comte de Rochemore.
Iſnard de Cancelade.
D'Eſpinaſſy.
Chevalier de Chollet.
Colbert du Canet.
Sabliere.
Chevalier de Cotton.
Villiers.
Caſtillon de S. Victor.
Villeneuve Cananille.
Dandreau.
Baſterot.
Piniere Clavin.
Ligondès, Eleve.
Truguet.
Chevalier du Peyroux.
Beauſſier.
De Mine.
Faure.
D'Entrechaux.
Chevalier de Bardel.
Damblard de Lanſmaſtre
Campagne.
Chev. Boyer d'Eguille.
De Penhoet.
Cer Thomas de la Baſtide.
La Garde.
Flotte, chef de Compagnie.
Achard.
Blanc.
D'Aſſas.
Le Comte de Montagu Barrau.
Chevalier d'Ancauſſe.
Beauſſier de l'Iſle.
Sepmanville.
Dufour.
Turcan.
Chevalier d'Auribeau.
Chev. Guillomanche.
D'Archimbeaud.
Poſſel Deidier.
Soiſſans.
Chevalier Stuart.
Chev. de Corneillan.
Duclot
Chevalier de Montazet.
Brueys.
Chevalier de Pujet.
Chevalier de Boury.
Saqui.
Saboulin de Balena.
Chevalier de Saqui.
Simoni.
Miſſieſſi.
Le Chevalier le Froter.
Teiſſier de Norbec.
La Canorgue, fils.
De Flotte Roquevaire.
Desplaces.
Le Chev. de la Deveze.
Miſſieſſi Quiès.
Ruiter.

Lettre des Officiers de la Marine royale du Département de Toulon, à M. le Comte de la Luzerne.

MONSEIGNEUR,

Nous avons l'honneur de vous adreſſer une lettre que nous avons pris la liberté d'écrire au Roi ; nous eſpérons que vous voudrez bien appuyer de tout votre crédit la demande que nous faiſons à Sa Majeſté de rendre à nos vœux notre Commandant & les autres Officiers qui ont partagé ſon ſort, & que les circonſtances ont obligé de s'éloigner.

Le mérite de ce Chef, celui de ces Officiers vous ſont connus, M.gr, & nous n'avons que des vœux à exprimer. Nous nous fuſſions ſans doute empreſſés de faire plutôt cette démarche, le devoir le plus cher à nos cœurs nous en impoſoit la loi ; mais des conſidérations de la plus haute importance ont arrêté notre zele ; toute démarche prématurée auroit été dangereuſe. Lorſque l'exécution du Décret de l'Aſſemblée Nationale nous a entiérement raſſurés, nous avons dû commencer par nous occuper du

ſoin de juſtifier leur conduite ; & notre témoignage unanime ayant établi d'une maniere inconteſtable la vérité des faits, nous n'écoutons plus que le vœu de nos cœurs, perſuadés qu'il eſt parfaitement d'accord avec les avantages de l'Etat & le bien du ſervice du Roi.

Perſonne ne peut mieux que vous, M.gr, appercevoir ce concert heureux ; daignez, nous vous en conjurons, le faire valoir auprès de Sa Majeſté, & joindre votre ſuffrage aux vœux que nous adreſſons au meilleur des Rois.

Nous ſommes avec reſpect,

M.gr,

Vos très-humbles & très-obéiſſans Serviteurs,

Signés le M.is DE LORT, faiſant fonction de Major Général.

Le C.te DE FLOTTE, Commandant la Marine en ce Port.

A Toulon, ce 2 Janvier 1790.

AU ROI;

SIRE,

Ce ne ſont point des plaintes que nous venons porter aux pieds du Trône du meilleur des Rois ; nous ne venons point occuper le cœur paternel de Votre Majeſté de notre profonde douleur ; nos cœurs navrés ne ſont occupés aujourd'hui que d'un ſeul ſentiment, c'eſt celui que nous éprouvons en voyant s'éloigner de nous un Commandant reſpectable & des Officiers qui nous ſont chers à tant de titres. Rendez-les nous, SIRE ; nous apprîmes ſous les ordres de ce Chef, qui mérita ſi bien de la Patrie, à combattre pour elle, à être toujours prêts à verſer tout notre ſang pour Votre Majeſté & pour la gloire de la Nation, à reſpecter les loix, à vous aimer & à vous ſervir avec le zele le plus pur & l'honneur le plus intact.

Nous jurons tous, SIRE, par l'honneur, par notre amour & notre profond reſpect pour Votre Majeſté, que jamais aucun de nous n'a reçu de Mr le C.te d'Albert un ordre dont l'exécution pût

troubler le repos public ni attenter à la liberté ni à la vie des Citoyens, mais nous en avons reçu dans tous les temps l'exemple des vertus civiles les plus recommandables.

Nous ne demandons, SIRE, à Votre Majesté pour toute grace, si toutefois nous sommes assez heureux pour vous en paroître dignes, que celle de revoir incessamment à notre tête le même Commandant & les mêmes Officiers ; c'est avec eux que nous desirons pouvoir vous donner toute notre vie des preuves de notre amour & de notre zele pour votre service.

Nous sommes avec respect,

De Votre Majesté,

SIRE,

Les très-soumis &
fideles Sujets, &c.